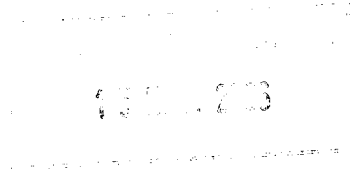


N° CP 3^e/163-06
Séance du 10 NOV. 2006



**ROUTES DEPARTEMENTALES
BO 51 – ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-5^e/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

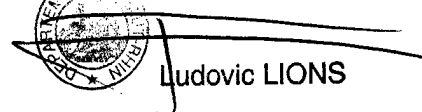
- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 73 979,42 €
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme BO 51, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 et la recette au chapitre 77 nature 775 fonction 0202 du budget départemental.

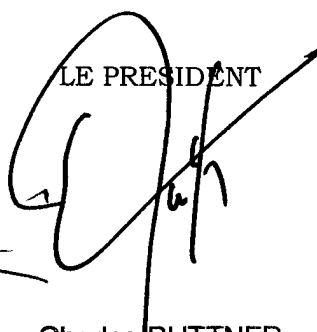
Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire

Révisé	Président	1.5. NOV. 2006
Exécuté		1.7. NOV. 2006

Pour le Conseil Général
par délégation


Ludovic LIONS


LE PRESIDENT
Charles BUTTNER